

Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration PLU Coeur du Perche le 18 décembre 2017

Projet de Plu arrêté le 3 juin 2019

Projet de Plu approuvé le 20 janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Coeur du Perche

Le président,
Pascal PECCHOU

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Plan de zonage général de LA MADELINE-BOUVET

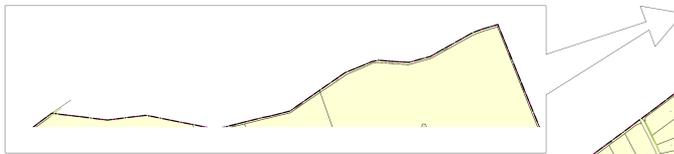
Date : 9 janvier 2020 Phase : Approbation Échelle : 1 / 5 000

Communauté de communes Coeur du Perche, N° 02 33 25 44 85 / mail : cc@coeurduperche.fr

agence Gilson & associés SAS, urbanisme et paysage, 2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Emplacement aménagement hydraulique	1051 m ²	Commune
2.	Emplacement aménagement hydraulique	102 m ²	Commune
3.	Emplacement aire de détente	381 m ²	Commune
4.	Emplacement aire de détente	601 m ²	Commune



LÉGENDE DU ZONAGE

	Limite de zone
	Zone d'habitat ancien
	Zone pavillonnaire
	Zone résidentielle peu dense
	Zone à dominante d'équipements
	Zone de hameaux
	Zone de jardins
	Zone à dominante d'activités
	Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
	Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités économiques
	Zone d'urbanisation future à long terme
	Zone d'activités agricoles
	Secteur agricole de protection du paysage
	Zone naturelle et forestière
	Secteur d'équipements en zone naturelle et forestière
	Secteur de loisirs en zone naturelle et forestière
	Secteur de milieux humides
	Emplacement réservé
	Secteur soumis à orientations d'aménagement
	Axes de ruissellement

Éléments repris au titre de l'article L.151-23 :

	Ensemble paysager
	Haie
	Mare

